



Liminaire à la F3SCT, 9 mars 2023

En 2018, la CGT Educ'Action77 a été élue pour la première fois de son histoire, pour siéger au CDEN77 et au CTSD77. Siéger en CHSCT représentait un enjeu central pour notre organisation. C'est chose faite : les électeurs du département ont, en décembre 2022, donné les moyens à la CGT Educ'Action77 de porter leurs revendications en termes de conditions de travail, au sein des instances départementales dans un contexte de dégradations continue de celles-ci.

Pour autant, notre organisation continuera de dénoncer et de combattre la loi de transformation de la Fonction publique.

Pas uniquement parce que les statuts de la Fonction publique sont le fruit de notre histoire. Mais surtout parce qu'ils sont la garantie d'une Fonction publique au service de l'intérêt général, un service public incarné par des agents citoyens et qui le défendent et en assurent la continuité au-delà des majorités politiques changeantes et d'une hiérarchie dans laquelle peuvent parfois opérer davantage de « managers néo-libéraux », y compris lorsqu'ils n'ont pas de pouvoir hiérarchique.

La dernière enquête ministérielle sur l'exposition aux risques psycho-sociaux qui date de 2013 est en effet sans appel sur la dégradation des conditions de travail et la surexposition aux risques des enseignants de l'Education nationale. Alors que le nombre de suicides est alarmant puisque l'un d'entre nous se suicide chaque semaine dans ce pays, et qu'après Samuel Paty, une autre collègue vient d'être assassinée dans des conditions d'une rare violence, une telle enquête doit être diligentée par l'administration, si ce n'est au niveau national, au moins au niveau départemental, d'autant que notre médecine de prévention est réduite depuis déjà trop longtemps, à peau de chagrin : en 2019, on dénombrait 86 médecins de prévention pour 1 millions 131000 agents !

Dans le 77, c'est 1 médecin et demi de prévention qui ont la charge de plus de 24000 agents ! Sous le ministère précédent, la CGT Educ'Action 77 a observé une augmentation significative des situations vécues par les personnels comme du harcèlement de leur hiérarchie doublée de pratiques ne respectant pas le cadre réglementaire et consistant à « convoquer » des collègues en dehors de toute procédure réglementaire et sur la base de courriers de dénonciation calomnieuse d'usagers, parents ou élèves, qui relève pourtant du code pénal.

Nous avons aussi constaté que ces agents répondaient à un « profil » type qui pouvait nous laisser penser qu'un management que nous qualifions de type « France Telecom » se déployait dans notre département : nos collègues étaient ainsi fonctionnaires et souvent fragiles médicalement.

L'an dernier, ce n'est pas moins de 3 collègues, victimes de telles pratiques, en situation de grande détresse, et envisageant même un passage à l'acte, que nous avons accompagnés.

Salir l'honneur professionnel d'un agent de l'Education nationale n'est pas sans effet : dépression, remise en cause de ses qualifications et plus largement de son image de soi, sape de sa confiance en l'institution à laquelle il a choisi d'appartenir mais aussi de celle qu'il porte à ses élèves au service de qui il fait ce métier.

Si nous ne pouvons que nous réjouir d'observer depuis cette rentrée 2022 une baisse de ce type de situations, nous restons néanmoins sur nos gardes et très attentifs à l'évolution des situations à l'origine de la souffrance au travail de nos collègues.

De plus, la crise sanitaire a aussi été l'occasion d'exercer des pressions sur les personnels vulnérables en tentant de les contraindre à continuer de faire cours à distance à leurs élèves alors qu'ils étaient placés en ASA, tout en laissant croire aux usagers que telles étaient leurs obligations, au lieu de protéger nos collègues en expliquant aux usagers que les enseignants ne sont pas responsables de l'absence de remplacement orchestrée par l'institution elle-même. Nous resterons très vigilants aux conditions dans lesquelles nos collègues vulnérables reviennent sur site.

La CGT Educ'Action 77 s'est battue aux côtés des collègues pour faire respecter le droit et ne cesse de rappeler qu'aucune négociation sur le télétravail des enseignants n'a eu lieu et que notre métier, qui se définit essentiellement par une relation de face à face pédagogique avec les élèves, n'est donc pas télétravaillable.

La CGT Educ77 souhaite voir les pratiques institutionnelles visant à faire croire que nous aurions à enseigner derrière un ordinateur disparaître une bonne fois pour toutes. L'injonction de passage en « distanciel » décidé par le préfet en accord avec la direction académique, transmise aux enseignants de Fontainebleau et Avon pour la journée du 6 mars pendant laquelle tous les établissements ont été fermés au motif d'une course cycliste n'avait pas lieu d'être, la continuité pédagogique ne se substituant pas à la continuité du service public.

Côté personnel administratif, le moins qu'on puisse dire c'est que la situation n'est pas meilleure, puisqu'on peut aussi voir des directions se vanter que leurs personnels administratifs en arrêt maladie assure leur mission en télétravail, encourageant la fraude à la protection sociale.

A tout cela, on pourrait encore ajouter la situation de nos collègues AESH parfois malmené.e.s par leurs propres collègues dans les écoles.

De ce point de vue, des pratiques de dénonciation entre collègues et de conflictualisation des relations au sein même des collectifs de travail, nous inquiètent particulièrement. Nous voulons rappeler qu'en dernier ressort, la nature des relations entre collègues relève de la seule responsabilité sociale et pénale des chefs de service : chefs d'établissement dans le second degré, IEN dans le premier degré, chefs de services à la direction académique, et que c'est à cette responsabilité que la CGT Educ'action77 entend rappeler nos chefs de service en encourageant nos collègues à se saisir du RSST sur leur lieu de travail.

Pour toutes ces raisons, il est d'autant plus inconcevable de donner ne serait-ce qu'un jour de plus de travail à notre ministère. Les personnels de l'Education nationale s'opposent au projet de réforme des retraites qui vise à reporter l'âge de départ en retraite de 62 à 64 ans. Les personnels de l'Education nationale ne sont pas le bras droit du patronat et continueront de lutter aux côtés de l'ensemble des travailleurs et travailleuses de ce pays contre ce projet qui ne masque plus le mépris du gouvernement et du patronat qu'il sert, envers ceux qui produisent les richesses et qui n'auraient donc d'autre destinée que l'Ecole, le travail et la mort !

La CGT Educ'Action77 continue de soutenir tous les personnels en grève depuis le 7 mars et appelle à intensifier et étendre la grève partout où c'est possible, jusqu'au retrait de ce projet de réforme rétrograde. La retraite à 60 ans à taux plein est parfaitement finançable. Nous ne nous y trompons pas : les 65 milliards d'euros nécessaires à cette mesure sont à chercher dans les exonérations de cotisations sociales consenties depuis les années 90 au patronat. Quant aux retraites des Fonctionnaires, elles sont à chercher dans les cadeaux fiscaux consentis à ce même patronat, qui s'élèvent à 100 milliards d'euros !